Rénovation de la passerelle de la Pie à Créteil

Grand Paris sudest avenir

Ville de Créteil

12/09/2023

Emplacement du chantier

Le projet présenté ici ne concerne que la partie cristolienne de la passerelle.

La partie de passerelle franchissant la Marne a fait l'objet de travaux en 2022.

Etats des lieux et contexte

A la suite de l'inspection détaillée de février 2021 de la passerelle piétonne franchissant un bras de la Marne à Créteil, le rapport a mis en évidence des défaillances structurelles de l'ouvrage. Des mesures conservatoires ont été mises en œuvre (pose de filet) pour garantir la sécurisation des personnes cheminant sous l'ouvrage.

01 Défauts structurels

02 Mise en œuvre de filets de protection

Etats des lieux et contexte

En parallèle, la ville de Saint-Maur-Des-Fossés et GPSEA réalisent la rénovation de la continuité de la passerelle franchissant la Marne avec la mise en place d'un accès aux vélos (ascenseur).

01 Défauts d'étanchéité

02 Revêtements dégradés

03 Garde-corps vétustes et de trop faible hauteur

Les enjeux du projet, dans la continuité de la première phase de travaux

- Reprises structurelles de l'ouvrage
- Mise en conformité et amélioration de l'accès cyclable
- Rénovation des équipements existants (garde-corps et platelage)
- Rénovation de l'éclairage public
- Mise en valeur de la liaison douce « Créteil – Saint-Maur-Des-Fossés »

Phase 1

01 Traitement et ragréage de la structure en sous face de l'ouvrage : opération qui consiste à supprimer tous les bétons défectueux, renforcer le ferraillage déficient et reconstruire à l'identique.

02 Création d'une longrine (poutre en béton armé) et rénovation des garde-corps avec intégration de l'éclairage dans les garde-corps.

Phase 2

03 Uniformisation du revêtement par la mise en œuvre d'un platelage bois.

Les travaux sur la passerelle au-dessus de la Marne

01 La rénovation de la structure et la mise en place d’un ascenseur

Les travaux sur la passerelle au-dessus de la Marne

02 Le platelage en bois et les garde-corps

Le platelage et les garde-corps sur la partie cristolienne de la passerelle seront identiques

Les travaux prévus

01 Le platelage en bois

Les travaux prévus

02 Les garde-corps

Les contraintes du projet

01 Maintien de la continuité de l'ouvrage durant les travaux

02 Exploitation du Parc de l'Ile des Ravageurs

03 Travaux au-dessus de parcelles privées

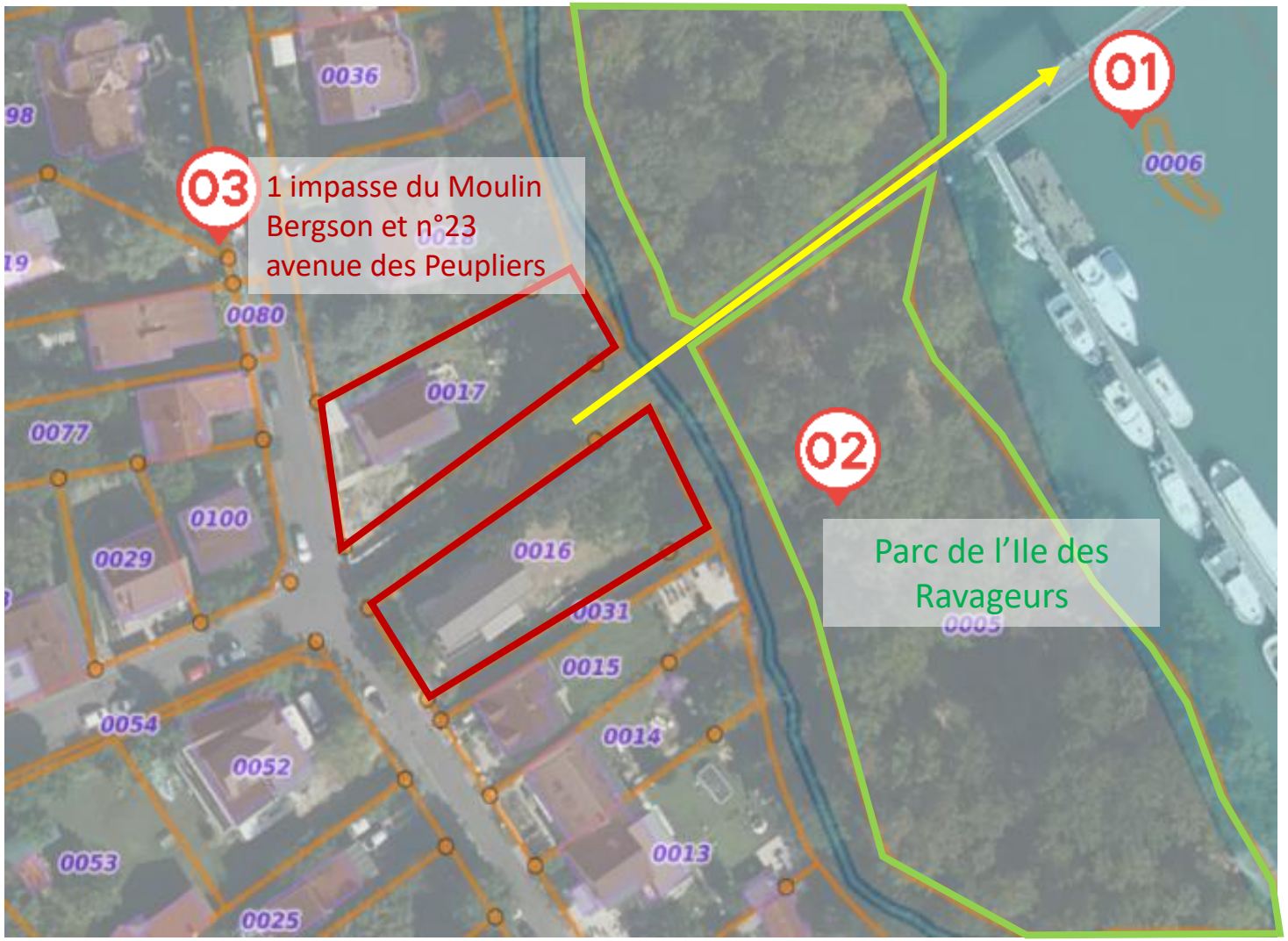

Le chantier

- ✓ Le chantier se déroule en 2 phases de travaux
- Phase 1 : Travaux de réparation sous l'ouvrage
- Phase 2 : Travaux de rénovation des garde-corps et du platelage sur l'ouvrage

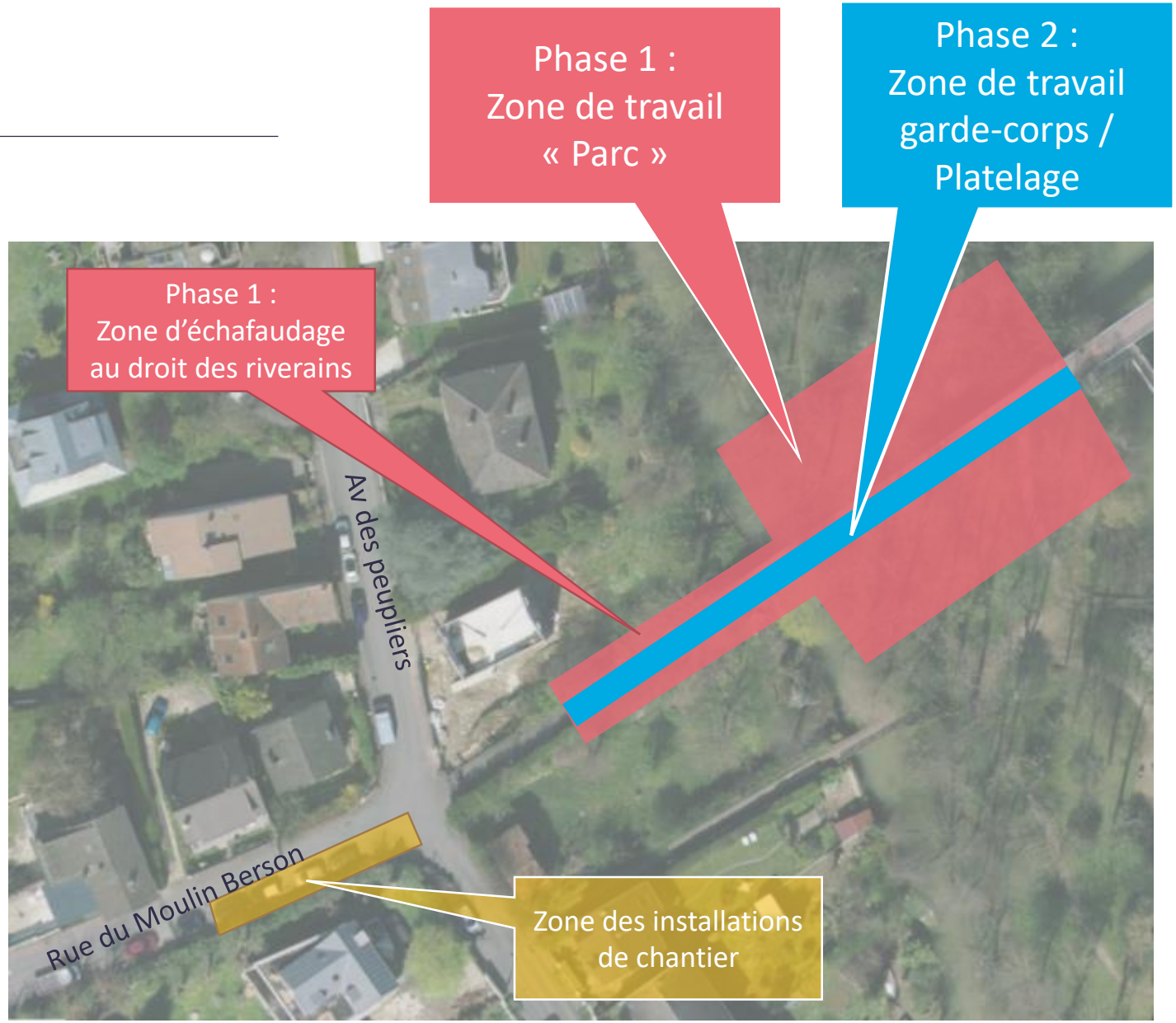

Le chantier PHASE 1 : réparations sous l'ouvrage et rénovation des garde-corps

- ✓ Travaux au-dessus de parcelles privées : obligation de mettre en place un échafaudage au droit des riverains ; un accès à l'échafaudage par les parcelles privatives devra être garantie pendant une durée de deux mois sur les 4 de la phase 1
- ✓ Exploitation du Parc de l'Ile des Ravageurs :
  - Fermeture limitée à deux jours : pour l'installation et pour la dépose de l'échafaudage
  - Approvisionnement des matériaux de réparation en dehors des horaires d'ouverture du parc
  - Mise en place d'une passe charretière pour la circulation de la partie Nord à la partie Sud de l'Ile des Ravageurs

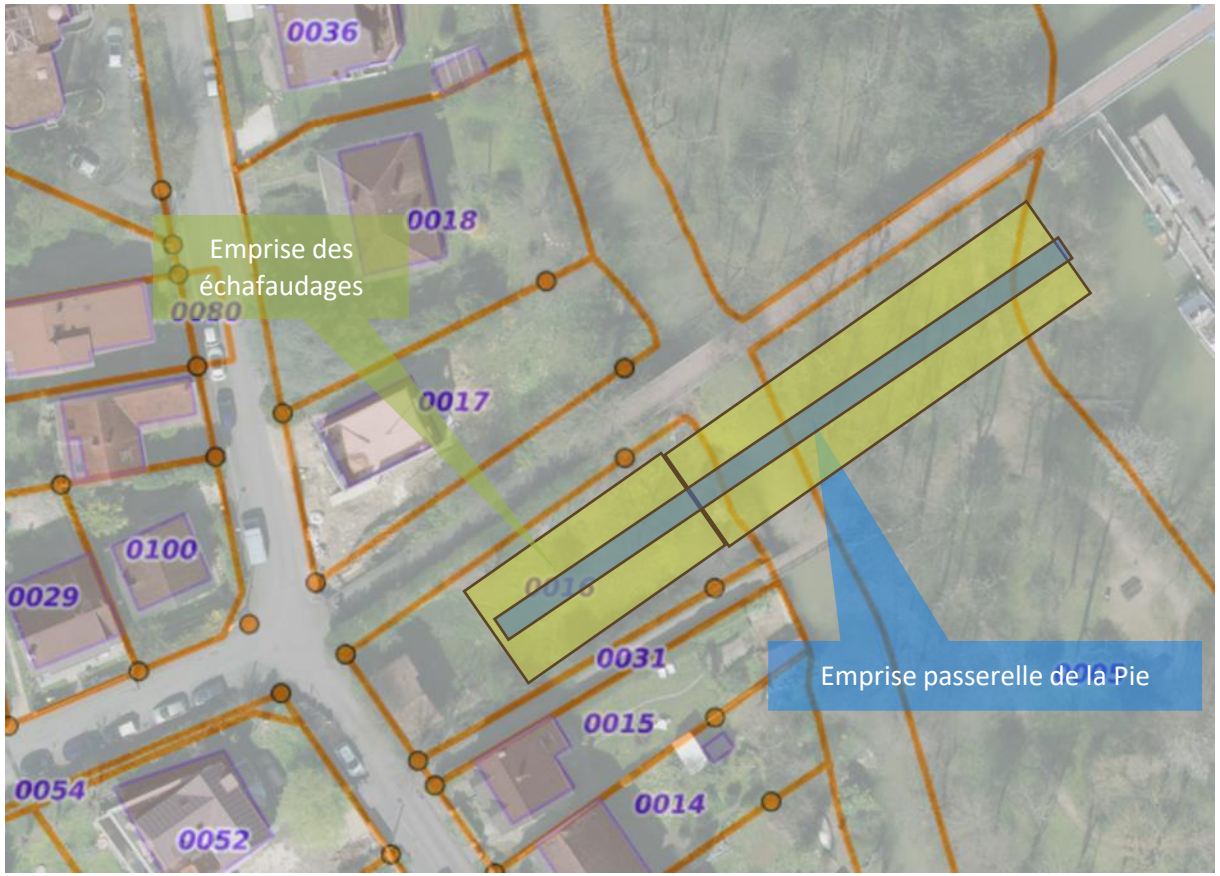

La passerelle reste ouverte pendant les travaux

Le chantier PHASE 1 – Domaine privé

- ✓ Mise en œuvre d'un échafaudage avec filet de protection
- ✓ Emprise de 2,50 m de part et d'autre de l'ouvrage

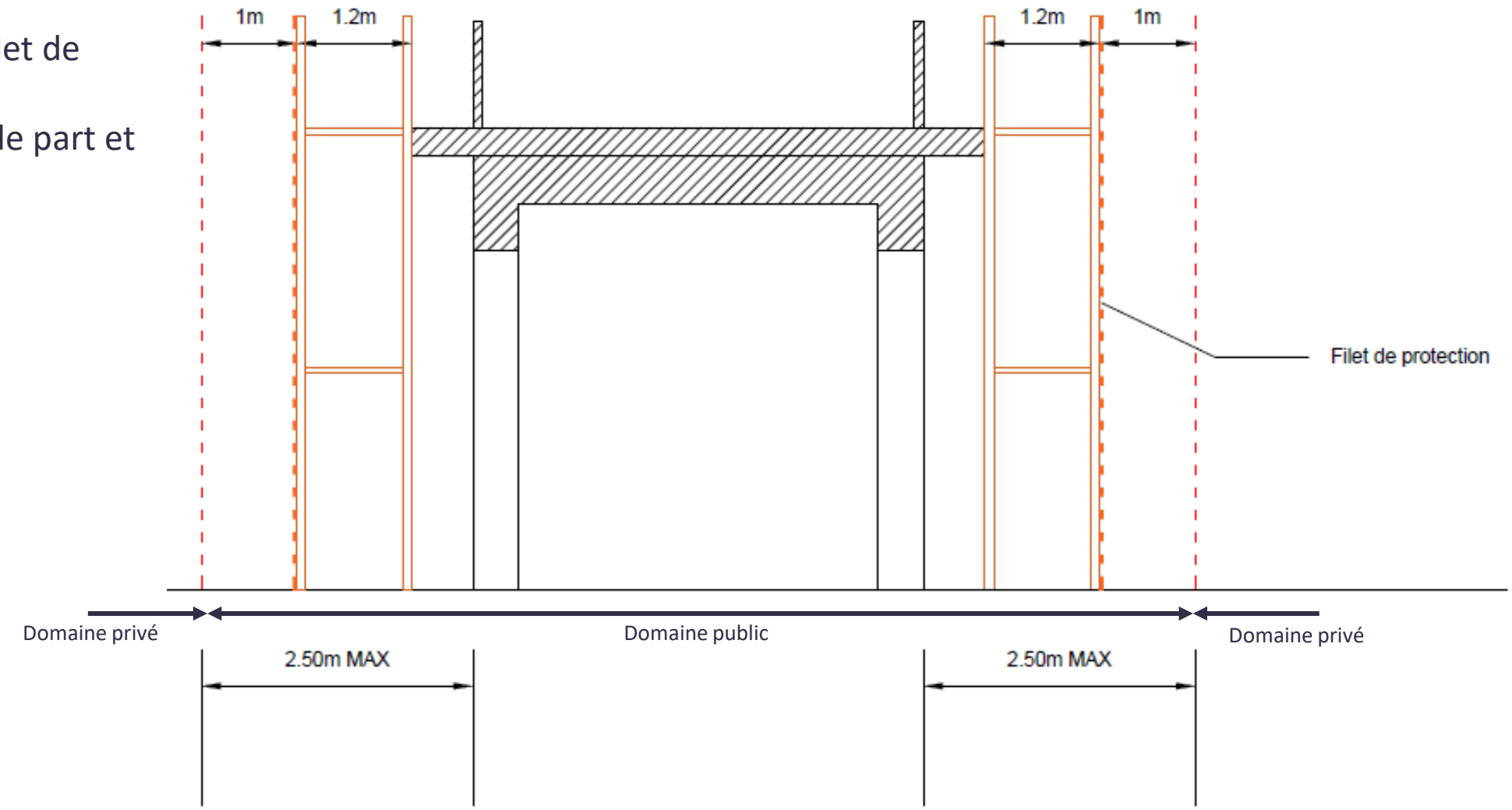

Le chantier PHASE 1 – Domaine privé

Emprise chez les riverains du n°1 impasse du Moulin Bergson et n°23 avenue des Peupliers :

- ✓ Durée du chantier : 4 mois
- ✓ Accès durant toute l'intervention depuis la rue par les propriétés

Le chantier PHASE 2 : mise en place du platelage

- ✓ La phase 2 doit durer un mois (pose du revêtement en platelage bois)

- ✓ Il sera nécessaire de fermer l'accès à la passerelle pendant deux semaines consécutives et dans la mesure du possible en privilégiant la période des vacances scolaires.
  - Après la fin de la phase 1
  - Après la livraison de toutes les fournitures (commandes déjà réalisées)

Pour assurer la continuité des usages, un bac de passage entre les deux rives de Créteil et Saint-Maur-des-Fossés sera mis en place durant toute la durée de cette phase de travail.

Les accès pendant la phase chantier

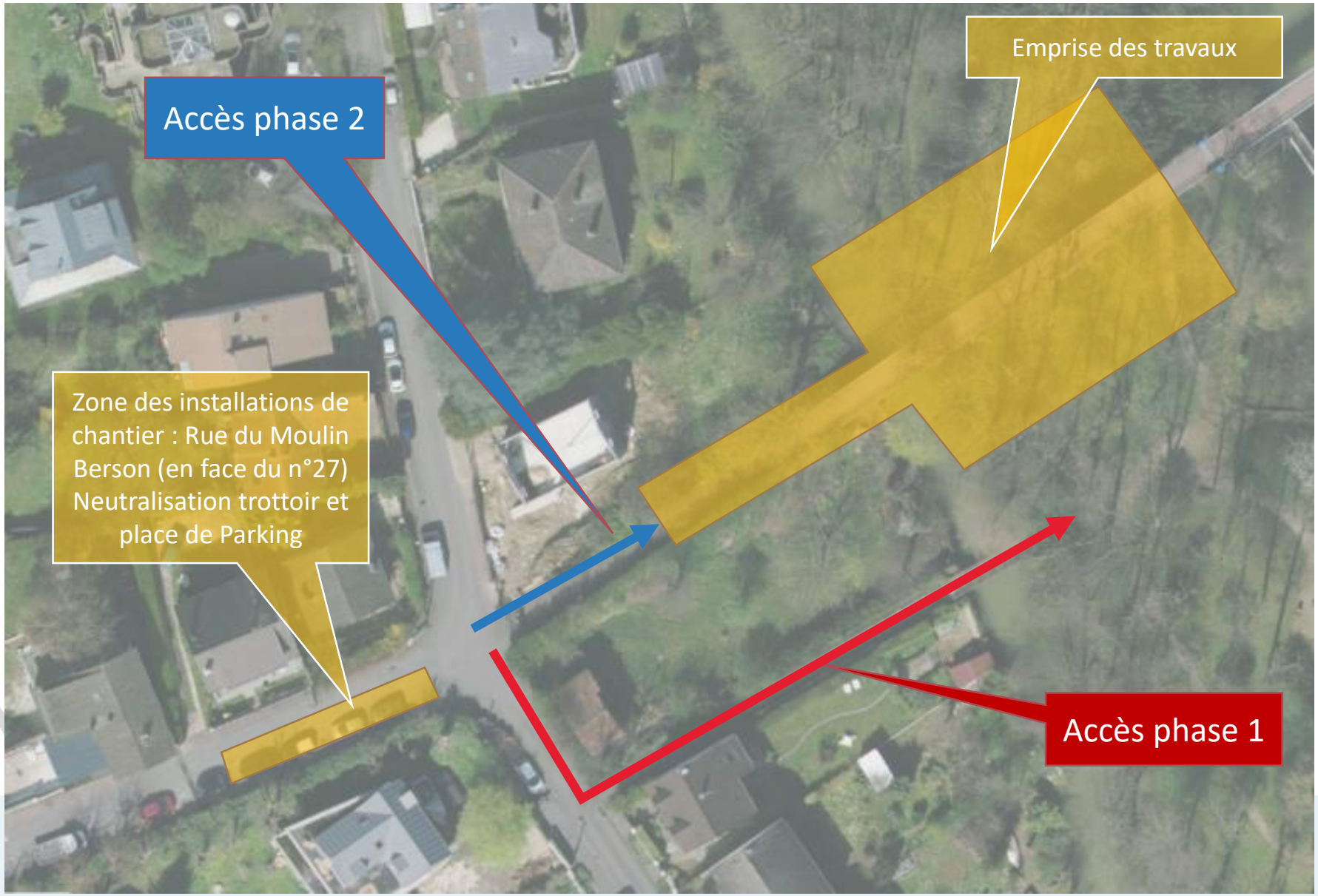

Planning prévisionnel

Phase 1

- Validation du projet : juin 2023
- Rencontre avec les riverains concernés par l'échafaudage : été 2023
- Demande d'arrêtés : 21 août 2023
- Présentation en conseil de quartier : 12 septembre 2023
- Démarrage des travaux : 25 septembre 2023 pour 2 mois (optimisation du confortement des ouvrages)

Durée prévisionnelle : 2 mois
Du 25 septembre au 30 novembre 2023

Infos travaux à retenir

- Maintien de l'accès à la passerelle pendant les 2 mois
- Besoin de fermer le parc des Ravageurs 2 jours
- Accès au chantier par deux propriétés privées, avec mise en place d'un échafaudage)

Phase 2

- Démarrage prévisionnel des travaux : début décembre 2023 (après la phase 1) jusqu'au 22 décembre 2023
- Arrêt des travaux pendant la période des fêtes de fin d'année
- Reprise des travaux : début janvier 2024 suivi de la réception des travaux et levée des réserves avec fin définitive des opérations fin janvier 2024.

Durée prévisionnelle : 1 mois

Infos travaux à retenir :
Du 11 au 22 décembre 2023

- Fermeture de la passerelle pendant 2 semaines consécutives
- Mise en place d'un bac de passage entre les deux rives

Estimation des travaux

Le projet est estimé à un montant de **576 000 €** T.T.C. y compris :

- La plus-value pour la mise en œuvre d’un garde-corps dans la continuité;
- La plus-value pour la mise en place d’un éclairage intégré au garde-corps;
- La plus-value pour la mise en place d'un bac de passage entre les deux rives
- La plus-value pour la mise en place d’un fourreau de télécommunication
- La plus-value pour la mise en place d’un éclairage provisoire.